

ORDONNANCE C-4.1, o. 228

---

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE  
STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1)

---

**Ordonnance autorisant le réalignement de voies de circulation du boulevard Saint-Laurent  
entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Mont-Royal**

Vu l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1);

À sa séance du 12 avril 2021, le conseil d'arrondissement décrète :

1. À l'occasion des *Piétonnisations de relance 2021*, le réalignement des voies de circulation de boulevard Saint-Laurent vers le centre de la chaussée entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Mont-Royal;
2. Durant cette période, l'occupation du domaine public créé par le retrait des voies de circulation situées de part et d'autre du boulevard est autorisé par des activités d'animation et de relance économique.
3. La présente ordonnance est valide du 2 juillet 2021 au 6 septembre 2021 ;

---

Le secrétaire d'arrondissement,

Le maire de l'arrondissement

M<sup>e</sup> Claude Groulx

Luc Rabouin